

Un dernier entretien avec Eduardo Aninat . . .

## L'Afrique a besoin de renforcer ses capacités

**E**duardo Aninat, Directeur général adjoint du FMI, quitte le FMI le 1<sup>er</sup> juillet pour rentrer au Chili, dont il fut le Ministre des finances de 1994 à 1999. M. Aninat a rejoint l'équipe de direction du FMI en

décembre 1999, et il a assumé de larges responsabilités dans la gestion de l'institution, notamment le suivi du lancement d'un grand projet d'assistance technique en Afrique. Il évoque avec Laura Wallace l'ouverture en mai dernier du centre régional d'assistance technique en Afrique de l'Ouest (AFRITAC-Ouest) au Mali (voir article ci-dessous), sept mois après l'ouverture d'un centre similaire en Afrique de l'Est.

**BULLETIN :** Pourquoi le renforcement des capacités est-il aussi fondamental?

**M. ANINAT :** Dans l'engagement de longue date du FMI en Afrique, la viabilité des institutions est un facteur essentiel d'explication des différences dans les taux de croissance et la qualité de la croissance d'un pays à l'autre. Nous avons noté maintes fois la nécessité de renforcer les banques centrales, les trésors publics, les ministères des finances et autres institutions — par exemple, les pouvoirs législatifs et judiciaires — afin de renforcer la transparence, la prise en charge des programmes par les pays, la continuité de l'action et l'état de droit. Les faits montrent que *(voir page suivante)*



Ahmed Mohamed Ag Hamani, Premier Ministre du Mali et Eduardo Aninat, Directeur général adjoint du FMI.

Inauguration de l'AFRITAC-Ouest . . .

## La réussite des centres d'assistance technique requiert un engagement fort des Africains eux-mêmes

**L**e 29 mai, le gouvernement malien et le FMI ont inauguré à Bamako, au Mali, l'AFRITAC-Ouest, le nouveau centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Ouest, dont la mission est de renforcer l'efficacité de l'assistance technique du FMI et de mettre en place des capacités institutionnelles dans les dix pays participants, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo. Comme son organisation sœur basée à Dar-es-Salaam, en Tanzanie, l'AFRITAC-Ouest doit promouvoir la réalisation des objectifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) avec la participation des pays intéressés. Il a déjà défini ses grandes priorités : meilleure gestion des dépenses publiques et de la dette *(voir page 188)*



De gauche à droite, Idrissa Traoré (Directeur national de la BCEAO, Mali), Bassary Touré (Ministre des finances du Mali), Charles Konan Banny (Gouverneur de la BCEAO) et Norbert Toé (Coordinateur de l'AFRITAC-Ouest).

185  
Entretien avec  
Eduardo Aninat

185  
Ouverture de  
l'AFRITAC-Ouest

191  
M. Köhler salue les  
progrès du Mexique

194  
Le pétrole : manne  
ou malédiction?

197  
Les coûts de la  
protection de l'emploi

198  
Les dépenses de  
santé et les pauvres

Lire aussi . . .

193  
Principaux taux  
du FMI

196  
Sur le site du FMI

199  
Publications récentes

## M. Aninat porte sur l'Afrique un regard optimiste

(suite de la première page) même les réformes les mieux conçues et les plus réalistes peuvent être mal exécutées ou suivies en raison d'un manque de capacités.

**BULLETIN :** Pourquoi pensez-vous que cette initiative sera efficace, étant donné les mauvais antécédents de l'assistance technique en Afrique?

**M. ANINAT :** Premièrement, nous aurons des représentants sur place dans une sorte de structure en étoile, ce qui nous permettra d'établir un partenariat avec les pays bénéficiaires et les donateurs qui participent au comité d'orientation des centres, ainsi que de répondre de manière bien plus souple, opportune et réaliste aux besoins d'assistance technique des pays. Deuxièmement, cette initiative complète l'assistance technique fournie à partir du siège, et nous aidera à mieux adapter notre assistance technique globale. Troisièmement, elle fait suite à des appels pressants de dirigeants africains — réitérés lors du lancement de leur Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

de quelles préoccupations spécifiques vous ont-ils fait part quant au fonctionnement de ces centres?

**M. ANINAT :** Une préoccupation — soulevée en fait par le Premier Ministre du Niger — est que les centres ne privent pas les administrations publiques nationales des experts nécessaires dans leur propre capitale. J'ai assuré les dirigeants de tous les pays bénéficiaires que ce ne serait pas le cas; notre objectif est d'accroître, et non de réduire, la faible réserve existante d'experts. Les dirigeants africains nous demandent aussi de partager avec eux, en avance, les évaluations de projets spécifiques. C'est prometteur, car cela témoigne d'une stratégie orientée vers les résultats.

**BULLETIN :** Et les donateurs?

**M. ANINAT :** Les donateurs européens — et je dois les remercier d'être les premiers à appuyer les AFRITAC, tant en principe que financièrement — nous ont demandé d'intégrer nos efforts à ceux des autres organismes régionaux d'assistance technique. Nous leur

avons dit que c'était pratiquement sûr, parce que nous avons largement consulté deux de ces organismes, la Banque africaine de développement et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique — en fait, c'est l'une des principales raisons pour lesquelles je souhaitais que le FMI devienne membre de la Fondation en 2001.

**BULLETIN :** L'AFRITAC-Est a participé à plus de 20 projets de renforcement des capacités depuis son ouverture en octobre 2002. Quels en sont les résultats?

**M. ANINAT :** Ils sont excellents et je dois remercier John Crotty, du FMI, qui dirige ce centre. Les projets portent sur la décentralisation des finances publiques, la perception des impôts et des droits de douane, ou encore la gestion de la dette du secteur public. J'at-

tends des résultats similaires de la part de Norbert Toé, qui vient d'être nommé coordinateur de l'AFRITAC-Ouest, et présente l'avantage d'être africain et d'avoir été représentant résident du FMI en Afrique pendant de nombreuses années.

**BULLETIN :** Quel mécanisme ou structure spécifique est en place aujourd'hui pour assurer la responsabilisation et la bonne gestion de ces deux centres?

**M. ANINAT :** Premièrement, les donateurs et de hauts fonctionnaires des pays participants font partie du comité d'orientation, qui est présidé par un ministre des finances ou un gouverneur de banque centrale de l'un des pays bénéficiaires. Toutes les parties sont donc impliquées au plus haut niveau, et le FMI assure la participation de chacun. Deuxièmement, le FMI coor-



Ambassadeurs et administrateurs du FMI, réunis lors d'un dîner organisé en l'honneur d'Eduardo Aninat pour rendre hommage à son travail au nom de l'Afrique. M. Aninat a remercié les administrateurs et les autorités nationales de leur soutien pendant son mandat de Directeur général adjoint.

**BULLETIN :** Vous avez indiqué que si les deux centres donnent satisfaction, un à trois centres supplémentaires pourraient être ouverts. Quels seront les critères utilisés pour évaluer le succès de ces centres et tous les partenaires ont-ils approuvé ces critères?

**M. ANINAT :** Les critères ont été examinés en détail avec les dirigeants africains et les treize donateurs. Les centres seront évalués par des experts extérieurs après environ 18 mois d'activité. Il s'agira d'évaluer dans quelle mesure les centres ont atteint leurs objectifs originaux, en particulier leurs résultats finaux et leur valeur ajoutée. Nous souhaitons que l'évaluation soit axée sur les résultats et non sur le processus, c'est nouveau.

**BULLETIN :** Dans vos entretiens informels avec de hauts fonctionnaires nationaux lors des deux inaugurations,

donne le projet en recevant des informations en retour du comité de direction, des centres et de ses services à Washington.

**BULLETIN :** Certains détracteurs considèrent la création de ces centres comme un moyen pour les institutions de Bretton Woods d'aider les ministères des finances et les banques centrales à renforcer leur pouvoir au détriment d'autres ministères — en particulier du domaine social — qui ne bénéficient pas de ce niveau ni de cette qualité d'assistance pour le renforcement de leurs capacités. Ces détracteurs préféreraient voir les Nations Unies jouer un rôle dans ce domaine. Quelle est votre réaction?

**M. ANINAT :** Il est un peu absurde d'y voir un moyen pour le FMI de devenir en cachette un partenaire du ministère des finances ou de la banque centrale, avec pour conséquence une perte de pouvoir des autres ministères, par exemple ceux chargés des questions sociales, de l'administration, ou des infrastructures. Ce n'est pas le cas. Le FMI ne joue qu'un rôle secondaire. Nous ne déployerons une assistance technique que si un gouvernement en sollicite une, et nous le ferons dans de larges domaines qui aideront l'ensemble du gouvernement et du pays. Par exemple, nous aidons à mettre en place des bases de données statistiques qui incluent des indicateurs sociaux essentiels pour les ministères de la santé et de l'éducation — qui sont, à leur tour, des bénéficiaires cruciaux des initiatives de la communauté internationale en matière de réduction de la pauvreté et de la dette.

**BULLETIN :** Des organisations de la société civile affirment que leur besoin de renforcement des capacités est encore plus grand que celui du secteur officiel. Puisque ces groupes devront collaborer étroitement avec les pouvoirs publics dans la lutte contre la pauvreté, les AFRITAC devraient-ils aussi les aider?

**M. ANINAT :** Étant donné les énormes problèmes de l'Afrique sur les fronts de la pauvreté, de la santé et de l'éducation, il est clair que le FMI, et les autres institutions, ne peuvent se contenter de traiter uniquement avec des organismes publics. Bien sûr, les pouvoirs publics sont nos interlocuteurs privilégiés, mais cela ne doit pas nous empêcher d'ouvrir nos séminaires, nos comités d'assistance technique et même certains projets à des groupes de la société civile — aussi longtemps que les pouvoirs publics eux-mêmes sont d'accord. En d'autres termes, le défi est d'une telle envergure que nous devons inclure tous les secteurs, sans exception.

**BULLETIN :** Lors de la récente réunion du G-8, les dirigeants des grandes puissances ont promis d'accroître le financement de la lutte contre le sida. Le FMI étudie-t-il les ramifications du sida?

**M. ANINAT :** Le FMI analyse les répercussions du sida sur les budgets publics et des secteurs fondamentaux — tels que le secteur public, qui perd des fonctionnaires dans



certain pays, et les industries d'extraction. Nous n'ignorons pas cette question, qui, au contraire, est de plus en plus souvent prise en compte dans les rapports que nos services transmettent à notre Conseil d'administration et à notre direction.

J'applaudis bien sûr à la déclaration d'Évian sur le sida mais, en même temps, j'en ai marre d'entendre des déclarations sur de nouveaux organismes et des fonds supplémentaires, alors que les fonds existants n'ont même pas été décaissés. C'est pourquoi j'ai mis un point d'honneur à visiter un centre de lutte contre le sida (CESAC) à Bamako. J'y ai rencontré un groupe courageux de jeunes infirmières, de personnel médical, entre autres, qui effectuent un travail énorme avec très peu de ressources. Ils m'ont donné des lettres à remettre à James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, ce que j'ai fait en personne, en lui demandant de faire une priorité de l'appui à ce centre.

**BULLETIN :** Les dirigeants africains se méfient beaucoup du G-8, en dépit de ses promesses sur le sida, la famine, etc. Ils estiment que les promesses faites dans le passé n'ont pas été tenues, et c'est pourquoi ils appellent à une nouvelle relation basée sur la confiance et la responsabilité partagée. Sur la base de vos vastes interactions avec les dirigeants africains, que suggérez-vous pour briser ce cycle de méfiance?

**M. ANINAT :** Je comprends le dépit des dirigeants africains, mais il serait peut-être plus productif de mettre l'accent sur le consensus sans précédent qui émerge au niveau international sur ce qui doit être

Pendant son récent voyage au Mali à l'occasion de l'ouverture de l'AFRITAC-Ouest, M Aninat a mis un point d'honneur à visiter un centre de lutte contre le sida à Bamako.

fait en Afrique — consensus dont font état les objectifs de développement des Nations Unies pour le Millénaire, la déclaration de Monterrey et celle de Johannesburg. Saisissons ce qui est à notre portée et mettons l'accent sur les résultats souhaités.

Pour ce qui est de la confiance, je pense que le concept global de la mondialisation et de l'accélération de la croissance pour le bien de l'humanité repose sur la confiance qui doit exister entre les partenaires du développement. Cela signifie que les pays en développement doivent se créer une nouvelle vision où mondialisation et exploitation ne sont plus synonymes. Quant aux pays développés, ils doivent traiter les pays en développement comme des entités

indépendantes et souveraines dont la voix doit être entendue et qui doivent être considérées comme des partenaires à part entière.

**BULLETIN** : Avez-vous bon espoir que l'Afrique atteindra les objectifs de développement pour le Millénaire?

**M. ANINAT** : Je suis un éternel optimiste, donc prenez ce que je dis avec une certaine circonspection. Mais c'est quand même la première fois en cinq ou dix ans que je vois des raisons d'espérer en ce qui concerne la croissance et le développement de l'Afrique dans son ensemble. Bien sûr, il y aura de larges différences entre pays : les résultats inspireront tantôt une profonde tristesse, tantôt une grande vague d'optimisme. ■

## L'AFRITAC-Ouest veut favoriser les synergies

*(suite de la première page)* publique, renforcement des administrations douanière et fiscale, surveillance accrue des institutions microfinancières et amélioration des statistiques économiques.

Lors de l'inauguration de l'AFRITAC-Ouest, Ahmed Mohamed Ag Hamani, Premier Ministre du Mali, a déclaré que les décideurs africains devaient jouer un rôle déterminant dans les AFRITAC en insistant sur la notion de responsabilité et sur la maîtrise de l'initiative par les pays participants eux-mêmes. La création de ces centres est conforme à l'esprit du NEPAD, dont ils serviront les objectifs ambitieux. Charles Konan Banny, Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a aussi insisté sur le caractère régional du nouveau centre et sur la contribution qu'il peut apporter aux efforts d'intégration régionale.

Le Directeur général adjoint du FMI, Eduardo Aninat, a rappelé que l'AFRITAC-Ouest résultait de «la collaboration étroite d'un grand nombre d'intervenants», en citant notamment les autorités des pays membres du centre, les donateurs, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique), le NEPAD et la Banque mondiale. Il a remercié en particulier M. Banny, qui a été à la tête de cette initiative, ainsi que la BCEAO, qui a généreusement mis d'excellentes installations à la disposition du centre à Bamako.

La cérémonie, à laquelle ont participé les ministres des finances, les gouverneurs et directeurs nationaux de banques centrales et des fonctionnaires des pays participants ainsi que des représentants des donateurs bilatéraux et multilatéraux, marquait l'ouverture du deuxième centre régional d'assistance technique en Afrique. L'AFRITAC-Est a été inauguré à Dar-es-Salaam, fin octobre 2002, et sert actuellement six pays d'Afrique de l'Est (voir *Bulletin du FMI* du 25 novembre 2002, page 353).

### Renforcement des capacités

Grâce aux AFRITAC, le FMI apporte une contribution importante au développement de l'Afrique. Conformément à l'initiative lancée par le FMI au milieu de l'année 2002 pour renforcer les capacités en Afrique, les centres ont pour mission d'améliorer la prestation et le suivi de l'assistance technique du FMI et de contribuer ainsi activement au renforcement des institutions, à l'amélioration de la conception et de l'application des politiques macroéconomiques ainsi qu'à la mise en place de capacités locales. Le FMI s'est engagé à accroître son assistance afin de promouvoir des politiques qui soient à la fois bien conçues et axées sur la croissance et la réduction de la pauvreté dans le cadre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), établis par les pays eux-mêmes. Ce document étant désormais au cœur de la coordination de l'assistance extérieure fournie aux pays en développement qui ont adopté cette approche, les centres auront aussi naturellement pour tâche, outre de fournir une assistance technique, de coordonner l'assistance technique bilatérale et multilatérale dans les domaines de compétence du FMI.

### Un centre déjà opérationnel

Avant même que l'AFRITAC-Ouest n'ouvre ses portes, les autorités de ses pays membres, le FMI et d'autres donateurs avaient procédé à une évaluation des besoins qui leur a permis de concentrer leurs ressources là où elles étaient le plus nécessaires. Le centre est dirigé par un fonctionnaire du FMI spécialiste des problèmes économiques et sociaux de l'Afrique, qui dispose d'un réseau de collègues au Bureau de gestion de l'assistance technique du FMI ainsi que dans d'autres départements. Sous sa direction, six experts résidents fourniront une assistance spécifique dans les domaines prioritaires suivants :



- **Gestion des dépenses publiques.** Dans beaucoup de pays en développement, y compris en Afrique, il est primordial que les ressources publiques, qui sont rares, soient utilisées efficacement; l'expert aidera les autorités à élaborer les budgets nationaux, à mettre en place des trésors publics, à améliorer l'exécution du budget et à introduire des systèmes satisfaisants de communication des données.

- **Administration douanière.** Source de revenu importante en Afrique de l'Ouest, les douanes sont aussi un vecteur essentiel de l'intégration régionale dans le contexte des efforts en cours pour harmoniser les pratiques tarifaires et commerciales, domaines dans lesquels l'expert fournira des conseils techniques.

- **Administration fiscale.** Il faut améliorer le recouvrement des recettes pour pouvoir réduire la pauvreté. L'expert aidera les gouvernements à tirer parti au mieux de la législation fiscale et à gérer de façon efficace et équitable le recouvrement des recettes.

- **Surveillance des institutions microfinancières.** Dans ce domaine, des développements importants sont intervenus ces dernières années dans toute la région. Un expert chevronné aidera les pays à éviter les erreurs coûteuses, la mauvaise gestion et les crises de confiance du public.

- **Gestion de la dette publique.** La viabilité des finances publiques repose essentiellement sur la surveillance des stocks et des flux de la dette publique, tant extérieure qu'intérieure. En outre, de nombreux gouvernements ont besoin d'assistance pour émettre des effets publics afin de diversifier leurs sources de financement.

- **Statistiques plurisectorielles.** L'élaboration et l'exécution de la politique macroéconomique nécessitent des statistiques solides, éventuellement dans le cadre du système général de diffusion des données du FMI, que plusieurs des pays bénéficiaires ont ou vont adopter.

La présence d'une équipe sur le terrain est considérée comme un élément clé de la valeur ajoutée apportée par le centre. Les experts résidents pourront tisser un réseau local de fonctionnaires et d'homologues, et faire appel à des experts locaux indépendants pour compléter l'assistance fournie par le centre. D'autres fournisseurs locaux et régionaux d'assistance seront associés aux activités du centre, ce qui devrait renforcer les compétences locales et favoriser les synergies.

### Initiative et responsabilité

La réussite du centre suppose avant tout que les pays membres aient le sentiment d'être véritablement maîtres de l'initiative et que les responsabilités soient bien définies. La maîtrise de l'initiative est assurée de différentes manières. Le gouvernement du Mali, en collaboration avec la BCEAO, apporte des locaux et des fonctionnaires. Le centre relève d'un comité d'orientation composé de représentants de chaque pays bénéficiaire, des donateurs et du FMI. Il examine le programme de travail, préparé par le coordinateur du centre en collaboration avec les pays bénéficiaires, et définit l'orientation générale du travail de l'équipe du centre.

La notion de responsabilité sera aussi essentielle. Une évaluation indépendante des deux AFRITAC aura lieu 18 mois après leur entrée en service. Elle permettra de déterminer leur utilité et leur contribution au ren-

Les participants, à l'inauguration de l'AFRITAC-Ouest à Bamako, au Mali, réunis à l'issue de la cérémonie du 29 mai.



De gauche à droite, Mario de Zamaróczy (Bureau de gestion de l'assistance technique du FMI), Piroska Nagy (Département Afrique du FMI) et Jean-Claude Brou (BCEAO).

forcement des capacités en Afrique. Les comités d'orientation des deux centres ont décidé que cette évaluation serait double : une évaluation, probablement par sondage, du bien-fondé des différents projets, et une évaluation

des centres eux-mêmes, afin de comparer l'efficacité de cette nouvelle forme d'assistance technique avec les modes d'assistance plus classiques (missions envoyées par le siège du FMI, conseillers détachés à long terme sur le terrain ou visites d'experts itinérants).

### Les défis pour l'avenir

Au moment où les centres commencent leurs activités, l'avenir s'annonce riche en nouvelles possibilités mais aussi en défis. M. Aninat en a recensé trois :

- **Faire en sorte que les pays membres du centre continuent à participer résolument à l'initiative pour le renforcement des capacités en Afrique en général et aux AFRITAC en particulier.**
- **Veiller à ce que les donateurs et les autres fournisseurs d'assistance technique continuent aussi de participer à cette initiative.** Les DSRP sont un moyen naturel d'y parvenir. Pour déterminer le type d'assistance

que doit apporter chaque donateur, c'est l'avantage comparatif qui doit être déterminant. Les AFRITAC peuvent centraliser et filtrer les besoins et la fourniture d'assistance technique, de manière à éviter les doubles emplois et la perte d'efficacité dans des situations où les besoins dépassent en général les ressources.

• **Continuer à apporter une valeur ajoutée.** Il faut que les coordinateurs du centre et les experts résidents aient plus que d'excellentes compétences techniques. Ils devront aussi coordonner leurs travaux avec les donateurs et les fonctionnaires locaux et réfléchir aux meilleurs moyens d'aider un pays à atteindre ses objectifs compte tenu des ressources des centres.

Nombre d'intervenants à la cérémonie d'ouverture ont dit avoir le ferme espoir que ce nouvel établissement sera un centre d'excellence, encouragera la coopération dans la région et mettra à profit les compétences locales en les valorisant. M. Aninat, dont c'était la dernière intervention publique avant qu'il ne quitte le FMI, a conclu par ces paroles : «Ce centre, mes chers amis africains, est le fruit de votre vision de l'avenir, dont vous tracez vous-mêmes les contours. C'est vous-mêmes qui en assurez l'orientation et qui, en dernière instance, en assumez la responsabilité. Notre rôle, et celui des autres partenaires au développement, consiste à vous aider à atteindre ces objectifs. Au nom du FMI, je réaffirme notre engagement et notre soutien. Je vous souhaite à tous la persévérance nécessaire à la réalisation de cette entreprise.» ■

Mario de Zamaróczy  
FMI, Bureau de gestion de l'assistance technique

### L'assistance technique : l'une des plus importantes missions du FMI



Pour en savoir plus sur l'assistance technique du FMI, vous pouvez vous procurer la nouvelle brochure illustrée, intitulée «Assistance technique du FMI : Transmettre les connaissances et les meilleures pratiques».

Cette brochure de 56 pages, qui explique ce qu'est l'assistance technique, comment elle est fournie et qui la paie, présente aussi des études de cas sur le renforcement des capacités en Afrique, la lutte contre le blanchiment d'argent, l'aide apportée aux banques centrales lituanienne et polonaise, l'aide à la réforme fiscale, le renforcement de la politique commerciale et la mise en place de trésors publics dans les pays en transition.

Le travail du FMI dans les pays qui sortent de conflits est illustré par un récit à la première personne de la reconstruction des institutions économiques en Bosnie et au Kosovo, ainsi que par des exemples allant de l'Af-

ghanistan au Timor oriental. La brochure explique aussi comment les programmes de formation de l'Institut du FMI complètent le travail d'assistance technique.

«Fournir une assistance technique aux pays membres — en particulier aux pays en développement et aux pays en transition — est l'une des plus importantes missions du FMI», affirme Eduardo Aninat, Directeur général adjoint du FMI chargé de l'assistance technique. Mais c'est une mission dont on ne parle guère. «Les prêts du FMI à l'appui des programmes appliqués par les pays en crise font les gros titres des journaux; c'est rarement le cas de son assistance technique, qui pourtant joue un rôle essentiel dans la mise en place des conditions nécessaires pour renforcer l'économie et assurer un meilleur avenir aux peuples de nombreux pays du monde.»

Cette brochure gratuite, qui fait partie de la série des guides du FMI, s'adresse au grand public. La version anglaise, qui vient de paraître, peut être commandée au Service des publications du FMI. Les versions française, espagnole et arabe paraîtront à la mi-juillet et les versions russe et chinoise d'ici au mois de septembre.

Remboursement des obligations «Brady» . . .

## M. Köhler salue le redressement du Mexique

**L**e 12 juin, Horst Köhler, Directeur général du FMI, a salué les progrès politiques et économiques accomplis ces dernières années par le Mexique. M. Köhler s'exprimait à Mexico à l'occasion du remboursement des obligations Brady du Mexique. Le texte intégral de son allocution, dont on trouvera un résumé ci-après, figure sur le site du FMI ([www.imf.org](http://www.imf.org)).

Nous fêtons aujourd'hui la transformation politique et économique opérée par le Mexique ces dix dernières années. Politiquement, le Mexique est passé en douceur à une démocratie pluraliste et dynamique. Économiquement, il a laissé derrière lui la crise de l'endettement et la succession de crises financières pour s'imposer comme un exemple parmi les pays émergents.

### Les progrès accomplis

Le redressement économique remarquable opéré par le Mexique depuis la crise de 1994-95 illustre bien ce que peut apporter une gestion saine de l'économie. Le Mexique est entré dans une nouvelle ère de stabilité macroéconomique. L'inflation, qui avait atteint 100 % pendant les années 80, reste maintenant solidement ancrée en dessous de 10 % — c'est le fruit de près de dix ans d'indépendance de la banque centrale. Le déficit courant, qui avait été en moyenne de 7 % du PIB avant la crise de 1994-95, est revenu au niveau plus soutenable de 2-3 % du PIB. Les réserves internationales ont décuplé en dix ans pour atteindre 50 milliards de dollars. Après avoir été débiteur du FMI, le Mexique en est maintenant créancier.

La stabilité macroéconomique rapporte des dividendes au Mexique. Le pays a acquis une cote de solvabilité élevée et les investissements directs étrangers se sont fortement accrus ces dix dernières années. Le plus important, c'est que la croissance du PIB réel est en moyenne de 4 % depuis le milieu des années 90 — niveau deux fois supérieur à celui des années 80 et nettement plus élevé que dans la plupart des autres pays de la région. La dette publique a été réduite, les conditions sociales s'améliorent, en particulier les indicateurs clés que sont l'espérance de vie, la mortalité infantile et le taux d'alphabétisation des adultes. Ces résultats ont été obtenus grâce à l'application résolue de politiques macroéconomiques et structurelles qui ont réduit la vulnérabilité du Mexique, accru sa capacité d'absorption des chocs extérieurs et rehaussé la productivité.

• **L'amélioration de la politique budgétaire et de la gestion de la dette ont été essentielles pour assurer le retour de la confiance.** Les dépenses budgétaires sont désormais plus efficaces et plus transparentes, les activités quasibudgétaires étant strictement contrôlées, et les

transferts aux pauvres ont encouragé la valorisation du capital humain. Le Mexique a montré l'exemple en Amérique latine en développant le marché de la dette intérieure, et le cadre de ses relations avec les investisseurs est un modèle pour les pays émergents.

• **Le Mexique jouit depuis près de dix ans d'un régime de change souple.** Il s'est doté d'un régime intégral de ciblage de l'inflation dont la crédibilité est assurée par l'indépendance de la banque centrale.

• **Le système financier a considérablement évolué depuis les problèmes de liquidité et de solvabilité des années 1994-95.** La stabilité est revenue et le système de réglementation et de surveillance s'est rapproché des meilleures pratiques internationales. L'ouverture du système financier aux investissements étrangers en a grandement amélioré la compétitivité.

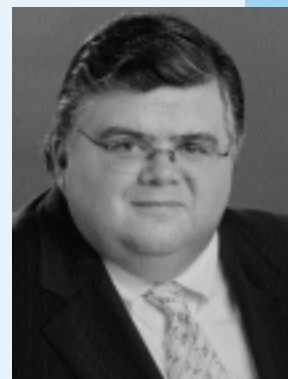
• **Une plus grande ouverture commerciale, inaugurée par l'entrée dans l'ALENA en 1994, a encouragé le développement d'un vigoureux secteur des biens échangeables.** Ce secteur s'est hissé au niveau élevé d'intégration du marché financier, en stimulant l'innovation et la concurrence. Les exportations ont atteint 30 % du PIB, soit près du double de 1985.

• **La réforme des institutions a largement contribué à la croissance.** La privatisation et la déréglementation progressent dans les secteurs clés. Les règles régissant les faillites locales ont été nettement renforcées. Le Mexique a aussi pris la tête d'initiatives visant à améliorer la transparence, en particulier dans les domaines budgétaire et financier.

### Le Conseil d'administration du FMI confirme la nomination de M. Carstens

Le Conseil d'administration du FMI a confirmé la nomination d'Agustín Carstens au poste de Directeur général adjoint du FMI, qu'il est le premier Mexicain à occuper. M. Carstens, qui était dernièrement Vice-Ministre des finances du Mexique et qui a été administrateur du FMI, doit prendre ses fonctions le 1<sup>er</sup> août.

Lors d'une allocution prononcée à Mexico, le Directeur général du FMI, Horst Köhler, s'est réjoui que M. Carstens ait accepté cette nomination. «Non seulement Agustín apportera beaucoup au FMI à Washington, a dit M. Köhler, mais sa vaste expérience et ses conseils avisés profiteront — j'en suis sûr — à l'ensemble de nos pays membres.»



Parmi tous les défis que j'entrevois pour le Mexique, le renforcement de la croissance et la réduction de la pauvreté sont sans doute les plus exigeants, et ils sont étroitement imbriqués.

Horst Köhler

### Les défis à venir

Parmi tous les défis que j'entrevois pour le Mexique, le renforcement de la croissance et la réduction de la pauvreté sont sans doute les plus exigeants, et ils sont étroitement imbriqués. Après avoir accéléré pendant la seconde moitié des années 90, la croissance a récemment ralenti. La pauvreté reste élevée, même si la situation s'est améliorée, mais avec de larges disparités régionales. L'expérience des autres pays nous montrent qu'il importe de maintenir durablement un taux de croissance élevée pour réduire la pauvreté.

Le ralentissement de la croissance au Mexique est attribuable à la faiblesse conjoncturelle de l'économie américaine, mais aussi un effet moindre de certains facteurs de croissance pendant les années 90, tels que l'ALENA. Ainsi, le Mexique doit à la fois réduire sa dépendance à l'égard de l'économie américaine, continuer à renforcer ses fondamentaux économiques et rechercher de nouvelles possibilités d'investissement, afin de maintenir durablement la croissance à un niveau élevé.

Pour atteindre cet objectif de croissance tout en continuant à réduire les faiblesses macroéconomiques et financières, le Président Vicente Fox et son équipe ont mis au point un programme de réformes à moyen terme bien ciblé, le Plan de développement national, qui tire les leçons de l'expérience d'autres pays émergents et qui comporte trois aspects essentiels.

Ce programme repose à juste titre sur la poursuite à moyen terme de la réforme et du renforcement des finances publiques. De nouvelles réductions du déficit budgétaire au sens large (besoins de financement du secteur public) sont essentielles pour venir à bout des faiblesses financières qui subsistent et enclencher un cercle vertueux conjuguant meilleure dynamique de la dette publique et renforcement de la confiance. Étant donné que les besoins de financement des infrastructures restent considérables, la réforme fiscale occupe une place prioritaire au Mexique, compte tenu en particulier de la part relativement faible des recettes non pétrolières, ainsi que des possibilités d'élargir la base d'imposition et de réduire la fraude fiscale.

Le deuxième pilier du programme est la réforme du marché du travail, dont le but est de donner au marché du travail mexicain une flexibilité proche de celle des principaux partenaires commerciaux du Mexique. Une plus grande flexibilité présenterait d'énormes avantages pour le Mexique : augmentation de l'emploi et de la productivité et intégration des travailleurs marginalisés. Les associations d'entreprises et de travailleurs mexicains ont collaboré à l'élaboration d'un projet de loi prévoyant des réformes dans ce sens, dont l'adoption contribuera grandement à améliorer la compétitivité du Mexique.

Le troisième pilier de la réforme structurelle concerne les institutions et le climat des affaires, qui sont aussi étroitement liés aux progrès de la compétitivité et

aux perspectives de croissance. Sur le plan des infrastructures, un climat d'ouverture favorable à l'initiative privée attirerait les investissements nécessaires pour faire face à une forte augmentation de la demande et exploiter de façon efficace les abondantes ressources énergétiques du Mexique. Un autre domaine concerné est celui des entreprises publiques. Là encore, l'expérience d'autres pays suggère des pistes pour rendre ces entreprises plus efficaces grâce à une structure de gouvernance solide fondée sur le marché.

Une croissance rapide de l'économie aidera beaucoup à atteindre les objectifs sociaux du gouvernement. Dans la prochaine phase des réformes sociales, il est prévu de donner une priorité encore plus élevée à l'éducation et à la mise en valeur du capital humain, domaines dans lesquels les responsabilités premières sont de plus en plus confiées à des administrations décentralisées. Il faudra pour cela qu'un consensus solide s'établisse entre les régions afin que les réformes s'inscrivent dans un cadre d'action bien défini. La lutte contre la corruption contribuera aussi à la justice sociale, dans la mesure où ce sont en général les petites entreprises et les pauvres qui en sont victimes.

### Ce que le FMI peut faire

Le FMI travaille à l'amélioration de l'architecture financière internationale en se concentrant sur un double objectif : prévenir les crises et aider à résoudre celles qui surgissent le plus efficacement possible. Dans cette optique, nous avons intensifié nos efforts pour tirer les enseignements des crises récentes.

Pour ce qui est de la prévention des crises, l'expérience du Mexique offre un excellent exemple de la manière de corriger les carences macroéconomiques et financières qui exposent les pays aux crises. Ainsi, dans le cadre de notre surveillance des politiques nationales et des marchés internationaux, nous insistons sur plusieurs points : l'adoption de régimes de change plus souples, le renforcement des finances publiques, des institutions et de la gestion de la dette, la mise en place d'un secteur financier efficace et diversifié avec une autonomie opérationnelle considérable de la banque centrale, et une plus grande transparence de la gestion de l'économie — autant de domaines dans lesquels le Mexique a amélioré sa protection contre les crises.

Le FMI s'efforce aussi de renforcer le cadre de résolution des crises financières, en particulier en ce qui concerne la restructuration de la dette souveraine. À cet égard, un progrès notable a été accompli avec l'incorporation de clauses d'action collective — CAC — lors des émissions d'obligations sur les marchés émergents. Dans ce domaine aussi, le Mexique a montré l'exemple. Au début de l'année, il a été le premier pays émergent à émettre des obligations d'État régies par le droit de New York comportant des CAC. Depuis, plusieurs autres pays lui ont emboîté le pas et il est vrai-

Le Mexique a montré l'exemple en Amérique latine en développant le marché de la dette intérieure, et le cadre de ses relations avec les investisseurs est un modèle pour les pays émergents.

Horst Köhler

semblable que les clauses de cette nature seront bientôt courantes dans les émissions obligataires des marchés émergents.

Plus généralement, il y a à peine six mois, l'Amérique latine était en pleine période de croissance négative, la pire depuis au moins dix ans. Depuis, certains des risques qui pesaient sur l'économie mondiale se sont atténués et l'ensemble de l'Amérique latine devrait connaître une reprise en 2003 et une croissance supérieure à 4 % en 2004. La région suscite davantage d'optimisme en raison du consensus politique qui se fait jour en faveur d'un renforcement des politiques économiques.

Le FMI collabore étroitement et de façon souple avec beaucoup de pays de la région pour les aider à mettre en place des cadres macroéconomiques plus viables et renforcer leurs filets de sécurité sociaux. Les marchés se sont montrés très réceptifs à cette évolution politique et économique stabilisatrice, de sorte que, partout, les tensions macroéconomiques et financières ont commencé à se relâcher. Il s'agit maintenant de transformer le début de reprise en croissance soutenue avec une plus grande justice sociale à moyen terme. L'économie mexicaine entrant pour un quart dans le PIB régional, sa réussite est essentielle à la prospérité de toute l'Amérique latine. ■

## En anglais sur le site [www.imf.org](http://www.imf.org)

### Communiqués de presse

- 03/84 : Visite du Directeur général du FMI au Mexique pour la cérémonie de remboursement des obligations Brady, 12 juin
- 03/85 : Le FMI achève la troisième revue de l'accord de confirmation en faveur du Brésil et approuve un décaissement de 9,3 milliards de dollars, 13 juin
- 03/86 : Le FMI achève la revue de l'accord FRPC en faveur du Rwanda et approuve un décaissement de 0,810 million de dollars, 16 juin
- 03/87 : Le FMI achève la revue de l'accord FRPC en faveur du Lesotho et approuve un décaissement de 4,98 millions de dollars, 17 juin
- 03/88 : Le FMI achève la cinquième revue du programme FRPC du Pakistan et approuve un décaissement de 123 millions de dollars, 18 juin
- 03/89 : Le FMI achève les première et deuxième revues du programme FRPC du Nicaragua et approuve un décaissement de 19,8 millions de dollars, 19 juin
- 03/90 : Le FMI approuve un accord de confirmation de neuf mois en faveur du Guatemala pour un montant de 120 millions de dollars, 19 juin
- 03/91 : Le FMI achève la deuxième revue de l'accord de confirmation en faveur de l'Argentine et approuve un décaissement de 320 millions de dollars, 20 juin
- 03/92 : Le FMI approuve un accord FRPC triennal pour un montant de 490 millions de dollars en faveur du Bangladesh, 20 juin
- 03/93 : Visite du Directeur général du FMI en Uruguay, 23 juin
- 03/94 : Le FMI achève la revue de l'accord FRPC en faveur du Mozambique et approuve un décaissement de 11,84 millions de dollars, 23 juin
- 03/95 : Le FMI achève la neuvième revue du programme de l'Indonésie et approuve un décaissement de 486 millions de dollars, 25 juin
- 03/96 : Le FMI achève la première revue de l'accord FRPC en faveur de l'Ouganda et approuve un décaissement de 2,8 millions de dollars, 25 juin
- 03/97 : Le FMI achève la deuxième revue de l'accord FRPC en faveur du Cap-Vert et approuve un décaissement de 1,7 millions de dollars, 26 juin

03/98 : Le Conseil d'administration du FMI examine un décaissement non conforme en faveur du Tchad, 26 juin

### Notes d'information au public

- 03/68 : Achèvement des consultations de 2003 au titre de l'article IV avec la Grèce, 11 juin
- 03/69 : Le Conseil d'administration du FMI approuve le budget administratif et le budget d'équipement pour l'exercice 2004
- 03/70 : Achèvement des consultations de 2003 au titre de l'article IV avec le Royaume des Pays-Bas — Antilles néerlandaises, 13 juin
- 03/71 : Le Conseil d'administration du FMI examine les indicateurs de solidité financière, 13 juin
- 03/72 : Achèvement des consultations de 2002 au titre de l'article IV avec le Cap-Vert, 13 juin
- 03/73 : Achèvement des consultations de 2003 au titre de l'article IV avec l'Ukraine, 13 juin
- 03/74 : Achèvement des consultations de 2003 au titre de l'article IV avec la République du Kazakhstan, 17 juin
- 03/75 : Achèvement des consultations de 2002 au titre de l'article IV avec le Sénégal, 19 juin
- 03/77 : Achèvement des consultations de 2003 au titre de l'article IV avec la Papouasie-Nouvelle Guinée, 25 juin.

### Discours

- «Déceler et prévenir les crises financières — Approches récentes du FMI», allocution d'Anne O. Krueger, Première Directrice générale adjointe du FMI, Réunion annuelle du Comité de Bretton Woods, Département d'État des États-Unis, Washington, 12 juin
- «Mexique — Le remboursement des obligations Brady», Horst Köhler, Directeur général du FMI, cérémonie à Los Pinos, Mexico, 12 juin (voir page 191)
- «Pour une approche coopérative du renforcement de la croissance mondiale», allocution d'Eduardo Aninat, Directeur général adjoint du FMI, à la 54<sup>e</sup> réunion annuelle de l'Ifo (Institut de recherche économique), Munich, Allemagne, 24 juin

### Transcriptions

- Point de presse de Thomas Dawson, Directeur du Département des relations extérieures du FMI, 12 juin
- Point de presse de Thomas Dawson, Directeur du Département des relations extérieures du FMI, 26 juin

## La «malédiction» du pétrole n'est pas inéluctable

Il y a une forte corrélation entre les dépenses budgétaires et les cours du pétrole et, de ce fait, les pays ont connu une succession de périodes d'essor et de récession.

**P**our nombre de pays producteurs de pétrole, l'existence de richesses naturelles n'a pas permis d'améliorer rapidement les indicateurs de développement. Ainsi, les pays exportateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne sont restés à la traîne par rapport aux pays non pétroliers du continent, tant du point de vue du PIB par habitant que de la mortalité infantile, de l'espérance de vie ou du taux d'alphabétisation. Comment ces pays peuvent-ils mieux profiter de leurs richesses naturelles? Des responsables africains et des fonctionnaires du FMI et de la Banque mondiale se sont réunis fin avril à Douala, au Cameroun, pour en discuter.

Ce qui, à première vue, semblait être une manne — des pétrodollars en abondance au début des années 70 — s'est vite transformé en quelque chose de tout à fait différent. Les pays exportateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne ont subi des périodes de volatilité ma-



Plate-forme de forage au large de l'Angola. Une plus grande transparence financière des compagnies pétrolières pourrait faire du pétrole un moteur du développement de l'Afrique.

croéconomique et les secteurs autres que celui du pétrole ont été incapables d'offrir des emplois à une population croissante. Que s'est-il donc passé? Pour une large part, cela tient à l'utilisation irrationnelle et inefficace qui a été faite des revenus pétroliers et aussi à la gestion peu transparente des ressources pétrolières.

Lors d'un atelier organisé par le Département Afrique du FMI et par la Région Afrique de la Banque mondiale, avec son unité de politique sectorielle «Pétrole et gaz» de Douala, au Cameroun, des hauts fonctionnaires nationaux et des dirigeants de banques centrales ainsi que des directeurs généraux de compagnies pétrolières nationales de neuf pays exportateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne (Angola, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, Nigéria, République démocratique du Congo, République du Congo, São

Tome et Príncipe et Tchad) ont procédé à un échange de vues sur les différents défis auxquels se heurtent leurs pays, ainsi que sur diverses autres questions économiques : finances publiques, réserves de change et gestion de la dette extérieure, régimes de change et gouvernance.

Michel Meva'a M'Eboutou (Ministre des finances du Cameroun) a ouvert les débats en soulignant l'importance de la bonne gestion des ressources pétrolières. Selon Abdoulaye Bio-Tchané (FMI) et Paul Collier (Banque mondiale), un bilan de l'expérience des différents pays ainsi que des études académiques et un examen des approches possibles pour chaque pays pourraient donner un nouvel élan aux réformes dans les pays exportateurs de pétrole.

### Un triple défi

D'après Menachem Katz (FMI), les défis que doivent relever les décideurs des pays exportateurs de pétrole découlent de trois caractéristiques des recettes pétrolières : une plus grande volatilité que les autres recettes d'exportation (en raison surtout de l'évolution rapide des marchés internationaux et du niveau élevé des coûts fixes d'exploration et de production), il s'agit d'une entrée de devises — qui peut avoir des effets très sensibles sur la stabilité macroéconomique (le développement du secteur pétrolier peut entraîner une appréciation du taux de change réel du pays et, partant, une perte de compétitivité pour les autres secteurs, ce qui entraîne à son tour une baisse de la production du secteur non pétrolier — c'est ce qu'on appelle la «maladie hollandaise»), le pétrole est une ressource épuisable qui n'apportera pas des recettes indéfiniment. M. Katz a proposé que la politique macroéconomique ait pour principaux objectifs de stabiliser les dépenses et de stériliser les recettes «excédentaires».

**La politique budgétaire.** En général, les pays producteurs de pétrole d'Afrique subsaharienne n'ont pas été à même d'atténuer les fluctuations liées à la volatilité des recettes pétrolières. Il y a une forte corrélation entre les dépenses budgétaires et les cours du pétrole et, de ce fait, les pays ont connu une succession de périodes d'essor et de récession. Cela a eu des effets dommageables sur l'investissement et la croissance en raison des incertitudes accrues concernant la demande et du coût de la réaffectation des facteurs de production.

En outre, dans plusieurs de ces pays, les programmes de dépenses mis en place alors que les cours du pétrole étaient élevés sont devenus structurels. Lorsque les cours du pétrole diminuaient, les autorités empruntaient pour maintenir ces programmes en place, ce qui a fortement gonflé la dette publique dans plusieurs

pays. Il s'agit maintenant, selon M. Katz, de stabiliser les dépenses budgétaires et de stériliser les entrées excédentaires, en tenant compte de la viabilité à moyen et long terme, de manière à créer un environnement propice à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

De l'avis général des participants, la politique budgétaire doit encore être adaptée de manière à répondre avec efficacité aux défis que connaissent les pays exportateurs de pétrole. Tous les intervenants sont favorables, en principe, à l'utilisation pour le moyen terme de règles budgétaires et de fonds de stabilisation afin d'éviter l'alternance de périodes d'essor et de récession qui a caractérisé bon nombre de pays pétroliers ces trente dernières années. Ulrich Bartsch (FMI) a présenté des arguments en faveur de l'adoption d'une politique budgétaire fondée sur des règles et a été rejoint en cela par les autres participants qui y voient un moyen important de limiter les effets négatifs de la volatilité des recettes pétrolières et d'assurer transparence et crédibilité.

Les participants ont aussi relevé l'utilité d'une règle fondée sur le prix et du solde budgétaire hors pétrole en tant qu'instruments d'élaboration et de contrôle de la politique budgétaire. En outre, les pays exportateurs de pétrole devront accroître leur capacité d'absorption, de manière à mieux utiliser les recettes pétrolières, mais il sera difficile d'économiser les recettes pétrolières inattendues alors que ces pays ont tant besoin de développer leurs infrastructures physiques et leur capital humain.

**Réserves de change et gestion de la dette.** Abordant la question des excédents budgétaires et de l'accumulation d'actifs, Rolando Ossowski (FMI) estime que certains pays gagneraient à canaliser une partie de leurs recettes pétrolières vers des actifs rémunérateurs. Les

flux ainsi générés pourraient être plus que suffisants, d'après lui, pour couvrir le service de la dette. Il ajoute que, dans la plupart des pays africains, les possibilités d'investissement local sont limitées par la faible capitalisation ou l'absence de marchés financiers.

Comme l'ont relevé les participants, il faut opérer un choix crucial entre, d'une part, l'investissement dans des actifs financiers ou le remboursement de la dette et, d'autre part, l'investissement dans le développement des infrastructures et du capital humain. De plus, il est difficile politiquement d'arriver à un consensus social sur la nécessité d'économiser les recettes pétrolières. Pourtant, les besoins sont criants dans des domaines tels que les infrastructures et l'éducation. En outre, il faut absolument, même si cela est difficile, encourager le développement du secteur non pétrolier. Selon M. Collier, les gouvernements pourraient distribuer une partie des recettes pétrolières directement aux citoyens, par exemple en accordant des bourses aux écoliers. Cette idée a suscité un vif débat, la plupart des participants faisant valoir la capacité limitée de leurs pays de mettre en place un tel dispositif. Certains ont fait remarquer aussi que l'attribution directe de bourses pourrait devenir structurelle et compromettre la viabilité budgétaire en cas de baisse des recettes pétrolières.

**Politique de change.** Pourquoi s'inquiéter plus particulièrement du taux de change? Milan Cuc (FMI) a fait observer que la conversion en monnaie locale des recettes en dollars provenant des exportations de pétrole pour permettre la consommation de biens nationaux crée des tensions sur la monnaie locale. Cela peut entraîner une appréciation du taux de change réel, qui, à son tour, amoindrit la compétitivité extérieure du pays. Les décideurs se trouvent donc face à un dilemme : ils

### Les compagnies internationales peuvent aider à gérer les recettes pétrolières

Les compagnies pétrolières internationales ont-elles vraiment intérêt à ce qu'un climat serein règne sur le plan économique et politique dans les pays où elles opèrent? Compte tenu de l'environnement mondial actuel, la gestion avisée des recettes pétrolières, la bonne gouvernance et la transparence ont leur importance pour le pays d'accueil, mais elles ont aussi des répercussions considérables pour la réputation et les opérations de ces compagnies.

Il va sans dire qu'un pays affligé par la corruption ou la dégradation de l'environnement risque de voir diminuer sa cote de crédit et augmenter le coût de ses emprunts sur les marchés financiers internationaux. Mais une compagnie associée à un régime qui gère mal les ressources du pays, qui est réputé corrompu, qui connaît des troubles sociaux et qui néglige l'environnement peut voir sa réputation entachée et subir une dégradation de ses relations avec les investisseurs et ses clients.

Dans un document récent présenté lors de la Conférence 2003 sur le pétrole et le gaz d'Afrique de l'Ouest et Centrale,

qui a eu lieu début juin à Houston, au Texas, Menachem Katz et Ulrich Bartsch, du Département Afrique du FMI, affirment que les pays et les compagnies pétrolières ont tout à gagner à faire cause commune pour accroître la transparence et améliorer la gouvernance. Pour leur part, les compagnies peuvent prendre plusieurs mesures fondamentales :

- élaborer des contrats plus simples pendant les négociations d'attribution des licences. Nombre d'accords de partage de la production contiennent des formules tellement compliquées que seuls quelques spécialistes — et il y en a très peu dans les pays d'Afrique subsaharienne — sont capables de calculer les paiements qui reviennent à l'État;
- soutenir les initiatives internationales en faveur de la transparence, telles que la campagne «Publiez vos comptes» lancée par George Soros et l'initiative «Transparence des industries extractives» de Tony Blair, Premier Ministre du Royaume-Uni;
- aider directement les pays d'accueil en leur offrant formation et assistance technique.

Dans la plupart des pays africains, les possibilités d'investissement local sont limitées par la faible capitalisation ou l'absence de marchés financiers.

Rolando Ossowski

Avec de plus grands efforts, les recettes pétrolières pourraient devenir la chance que tous ces pays avaient espérée.

peuvent laisser le taux de change nominal s'apprécier au risque de voir le secteur non pétrolier devenir moins compétitif, ou bien la banque centrale peut acheter les devises provenant des exportations de pétrole et accroître ses réserves de change de manière à éviter une appréciation nominale (dans un régime de taux de change fixe, elle a précisément l'obligation de le faire). Cependant, cela crée un excédent de liquidités en monnaie locale et l'augmentation des dépenses se traduira quand même par une appréciation du taux de change réel.

Si une intervention stérilisée sur le marché des changes peut empêcher une appréciation excessive du taux de change effectif réel, l'application d'une politique budgétaire stricte et l'utilisation prudente des recettes pétrolières peuvent avoir des effets plus durables. De l'avis de tous les participants, il importe que la politique budgétaire et la politique monétaire soient bien adaptées au régime de change choisi. Des réformes structurelles ainsi que l'amélioration des infrastructures et de la gestion des services publics sont aussi nécessaires pour accroître la compétitivité et la viabilité du secteur des biens échangeables hors pétrole dans la région. Certains participants considèrent le recours aux taux de change fixes comme un moyen d'éliminer l'une des nombreuses sources d'incertitude des pays africains.

**Gouvernance.** Pour que le secteur pétrolier soit soumis à un contrôle institutionnel adéquat, il faut, selon Charles McPherson (Banque mondiale), que les pays se dotent d'une structure juridique solide, comprenant des lois pour chaque secteur. Les gouvernements doivent cependant évaluer avec soin les coûts et les avantages associés aux compagnies pétrolières nationales. Il convient de créer les conditions d'un contrôle effectif de ces sociétés et des investisseurs internationaux.

De l'avis général, les gouvernements ont rarement les moyens de contrôler efficacement les opérations des compagnies pétrolières étrangères et nationales. Certains participants ont mis en avant le rôle constructif que les compagnies pétrolières nationales avaient joué dans d'autres régions en créant des compétences locales et en augmentant la part de l'État dans les recettes pétrolières. Cependant, les participants ont reconnu que les résultats financiers de ces compagnies avaient été amoindris par l'absence d'objectif bien défini et les demandes contradictoires émanant de la société dans certains pays africains.

**Photographies :** Denio Zara, Padraic Hughes et Michael Spiloto (FMI) pages 185–86 et 191; Gouvernement du Mali, pages 185, 187 et 189; Daniel Aguilar (Reuters), pages 191–92; Mario de Zamaróczy, pages 188 et 190; Ho (Reuters), page 194; George Esiri (Reuters), page 195; John Feder (Reuters), page 198.

Robert Bacon (Banque mondiale) a fait valoir que, pour qu'une discussion franche puisse avoir lieu sur la politique budgétaire et les priorités de dépenses, il est essentiel que les opérations du secteur pétrolier soient transparentes. Il convient de procéder à une agrégation crédible des paiements du secteur pétrolier à l'État; en outre, il importe de mettre en place des mécanismes de vérification et de renforcer l'obligation de rendre des comptes pour éviter la corruption et le gaspillage des ressources publiques. Certains participants ont défendu les résultats obtenus par leur gouvernement dans ce domaine. Selon eux, les institutions internationales qui appellent à une plus grande transparence ne reconnaissent pas à leur juste valeur les améliorations qui ont déjà été accomplies. Mais tous les participants admettent qu'il reste encore du chemin à parcourir. En particulier, certains ont demandé que la vérification des opérations du secteur pétrolier devienne une pratique courante, que les capacités des services de statistique soient accrues, que la part des ressources pétrolières soit intégralement prise en compte dans le budget de l'État et que la communication avec la société civile soit améliorée.

### Les leçons de l'expérience

Se tournant vers l'avenir, les participants ont reconnu que, avec de plus grands efforts, les recettes pétrolières pourraient devenir la chance que tous ces pays avaient espérée. Ils seraient favorables à ce que des ateliers de ce type soient organisés au niveau national avec la participation des sociétés pétrolières internationales qui opèrent dans leurs pays respectifs. De nombreux intervenants ont demandé au FMI, à la Banque mondiale et au reste de la communauté des donateurs de les y aider, notamment en leur fournissant une formation à une assistance technique supplémentaire. ■

Menachem Katz et Ulrich Bartsch  
FMI, Département Afrique

### Principaux taux du FMI

Semaine commençant le	Taux d'intérêt du DTS	Taux de rémunération	Taux de commission
23 juin	4,36	4,36	5,05
30 juin	1,52	1,52	2,01

Le taux d'intérêt du DTS et le taux de rémunération des avoirs correspondent à une moyenne pondérée des taux d'intérêt d'instruments à court terme émis sur les marchés monétaires des pays dont les monnaies — euro, yen, livre sterling et dollar EU — composent le panier de calcul du DTS. Le taux de rémunération des avoirs est le taux de rendement de la position rémunérée des États membres dans la tranche de réserve. Le taux de commission correspond à un pourcentage du taux du DTS et représente le coût d'utilisation des ressources du FMI. Les trois taux sont calculés le vendredi et appliqués la semaine suivante. Les taux de rémunération et de commission de base sont ajustés en fonction des arrangements conclus au titre de la répartition des charges. Pour connaître les derniers taux, appeler le (202) 623-7171, ou se reporter au site du FMI : [www.imf.org/cgi-shl/bur.pl?2003](http://www.imf.org/cgi-shl/bur.pl?2003).

Des informations générales sur les finances, y compris ces taux, sont disponibles à [www.imf.org/external/fin.htm](http://www.imf.org/external/fin.htm).

Source : Département financier du FMI.

## Compenser le coût de la protection de l'emploi

Depuis une vingtaine d'années, et surtout depuis le début des années 90, la productivité de la main-d'œuvre et les revenus progressent plus vite aux États-Unis que dans la zone euro. Les économistes attribuent souvent la piètre performance de l'Europe en partie à son système de salaires minimums élevés, d'assurance chômage généreuse et de mesures de protection de l'emploi. Dans un récent document de travail, Hajime Takizawa, économiste d'abord au Département Europe I, puis au Département Moyen-Orient du FMI, analyse les effets de ces restrictions sur la productivité de la main-d'œuvre et le bien-être (mesuré par la consommation par habitant) au Portugal, qui, de tous les pays avancés, a le système de protection de l'emploi le plus contraignant, en particulier en matière de licenciement.

Ces contraintes, par exemple l'obligation de donner un préavis ou de verser des indemnités de licenciement, font obstacle à la mobilité de la main-d'œuvre. Plus les restrictions sont rigoureuses, moins il est aisé aux travailleurs de passer d'un emploi à un autre. Cela pèse aussi sur les décisions des employeurs, pour qui il est difficile ou coûteux de licencier des travailleurs. Craignant des problèmes, ils hésitent aussi à embaucher de nouveaux employés.

M. Takizawa compare à titre d'exemple les États-Unis et le Portugal. Alors que la durée moyenne pendant laquelle une personne peut rester au chômage est trois fois plus longue au Portugal qu'aux États-Unis, le nombre de travailleurs qui risquent de se retrouver sans emploi y est bien inférieur — d'un tiers au moins. L'effet des restrictions au licenciement sur le niveau global de l'emploi est donc peu clair. En fait, les deux pays, qui se situent aux extrêmes opposés dans l'échelle des restrictions en la matière (voir graphique) tendent à avoir les taux de chômage les plus faibles parmi les pays industrialisés.

Les obstacles au licenciement gênent aussi la réaffectation de la main-d'œuvre à son utilisation la plus productive et réduisent tant la productivité que le bien-être. Cette thèse est généralement étayée par les travaux empiriques, qui donnent toutefois des estimations différentes des pertes de productivité et de bien-être. Cela dit, lorsque la main-d'œuvre est moins mobile, les investissements spécifiques (à tel ou tel emploi), notamment la formation dans l'entreprise, sont plus élevés. Cela peut accroître la productivité et, en théorie, atténuer les pertes dues aux restrictions en matière de licenciement. M. Takizawa examine dans quelle mesure cela se vérifie au Portugal.

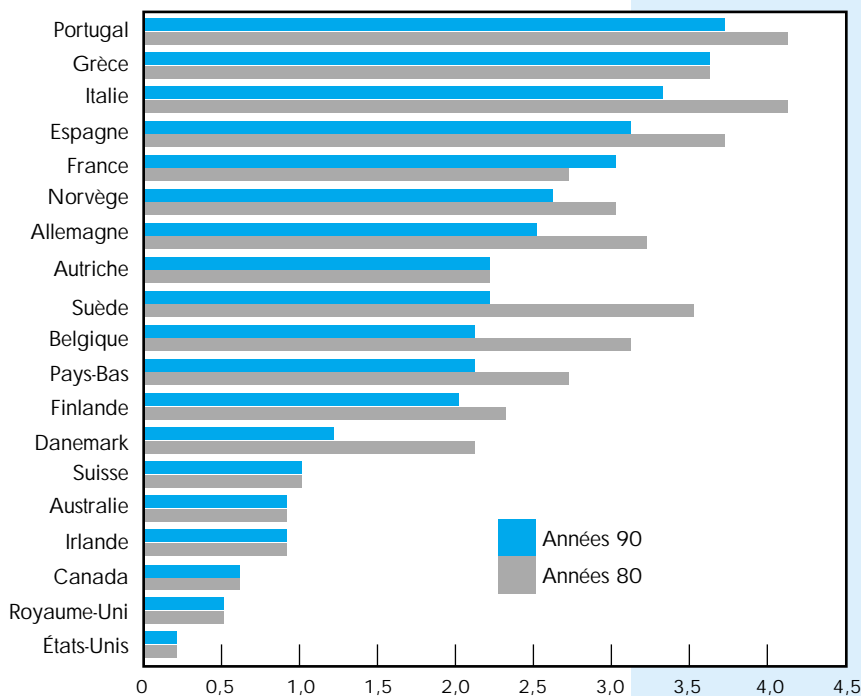
### Productivité de la main-d'œuvre et bien-être

Quel est l'impact des restrictions sur le bien-être économique au Portugal? Utilisant les États-Unis comme point de comparaison, M. Takizawa constate que, en dépit des investissements spécifiques qui rehausseraient la productivité des travailleurs en poste, les restrictions ont causé une perte de productivité de 35 % et une baisse de 31 % de la consommation par habitant. L'une et l'autre seraient plus élevées au Portugal si les règles en matière de licenciement y étaient les mêmes qu'aux États-Unis.

M. Takizawa fonde ses estimations sur un modèle selon lequel l'embauche d'un travailleur consiste à établir une correspondance parfaite entre un emploi vacant et un demandeur d'emploi, et le licenciement consiste à rompre cette correspondance. La rupture se produit à la suite d'un choc qui a un impact suffisam-

La productivité de la main-d'œuvre et la consommation par habitant seraient plus élevées au Portugal si les règles en matière de licenciement y étaient les mêmes qu'aux États-Unis.

### Le Portugal a la réglementation la plus contraignante en matière de licenciement



Note : Sur la base de l'indice de la législation de protection de l'emploi (LPE) de l'OCDE, qui mesure, entre autres facteurs, la rigueur des règles en matière de licenciement, de préavis et d'indemnités de licenciement. L'indice LPE va de 0 à 6.

Source : Organisation de coopération et de développement économiques.

ment négatif sur la valeur de production, autrement dit la productivité de, l'emploi en question.

Ces pertes économiques considérables sont causées par deux facteurs. Premièrement, les emplois peu productifs qui auraient été supprimés si les restrictions étaient moins fortes subsistent parce que les

employeurs jugent plus facile de garder les travailleurs en poste. Deuxièmement, les règles de licenciement draconiennes freinent la création d'emplois productifs, parce que les employeurs anticipent le coût élevé des licenciements.

Quel est l'effet véritable des investissements spécifiques, notamment la formation dans l'entreprise, qui sont censés rehausser la productivité? D'après M. Takizawa, ces investissements ont peu d'impact sur l'ampleur des pertes économiques dues aux restrictions au licenciement. En l'absence de ces investissements, la baisse de la productivité et de la consommation par habitant ne serait que légèrement supérieure : respectivement 37 % et 32 %. À quoi cela tient-il? Si les investissements rehaussent bien la productivité, il reste que certains emplois qui, sinon, auraient été supprimés sont conservés parce que l'employeur y a déjà investi beaucoup d'argent. Cela

contrebalance l'effet positif de l'investissement qu'est la hausse de la productivité.

### Conséquences pratiques

Puisque les investissements spécifiques ne compensent que dans une faible mesure les pertes économiques liées aux restrictions au licenciement, il faudrait, selon M. Takizawa, libéraliser le régime pour accroître le niveau de bien-être au Portugal. Cette conclusion vaut aussi pour les autres pays où ces restrictions sont relativement rigoureuses. ■

Le document de travail du FMI n° 03/75, «Job-Specific Investment and the Cost of Dismissal Restrictions—The Case of Portugal», de Hajime Takizawa, est en vente au prix de 15 dollars auprès du Service des publications du FMI. Pour commander, voir instructions page 199. Le texte intégral est également disponible sur le site du FMI ([www.imf.org](http://www.imf.org)).

## La hausse des dépenses de santé dans le cadre des programmes FRPC commence à porter ses fruits



*Il ressort d'une analyse préliminaire de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) que les pauvres commencent à ressentir les effets bénéfiques des mesures prises dans le domaine de la santé. Il reste cependant beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne l'évaluation des coûts et la définition des priorités des programmes de soins.*

Le FMI a achevé début 2003 un examen préliminaire des dépenses publiques projetées et effectives des pays dont les programmes économiques sont soutenus par la FRPC. Les dépenses de lutte contre la pauvreté ont nettement progressé. En 2001, les pays considérés ont consacré à la réduction de la pau-

vreté l'équivalent de 8,4 % du PIB, contre 6,8 % en 1999 (dernière année avant l'institution de la FRPC). Pour 2002–03, on s'attend à un taux moyen de 9 % du PIB.

### Hausse des dépenses de santé

La santé est un des secteurs qui semblent bénéficier de la hausse des dépenses. En 2000, les dépenses effectives ont en moyenne légèrement dépassé dans 26 pays le niveau de 1999 (passant de 1,7 à 1,8 % du PIB). D'après les projections pour 29 pays, la progression aurait été bien plus sensible en 2001–02, et les dépenses de santé se chiffraient à 2,1 % du PIB. Si l'on raisonne en

termes de PIB réel par habitant, les projections laissent entrevoir une hausse annuelle d'environ 10 % des dépenses de santé dans le cadre des programmes FRPC, soit une accélération de la tendance observée sur la période 1996–99 (environ 8 % par an).

### Les pauvres sont-ils bénéficiaires?

Les chiffres globaux peuvent bien sûr être trompeurs. Dans quelle mesure ces dépenses profitent-elles aux plus démunis? Il est certes trop tôt pour se prononcer avec certitude, mais une étude du FMI, prenant comme point de départ les priorités énoncées dans les DSRP, donne un début de réponse. À l'examen de 27 DSRP avalisés par les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale, il apparaît que les mesures relatives à la santé jouent désormais un rôle central dans les stratégies globales de lutte contre la pauvreté et de promotion de la croissance. Un DSRP comporte en moyenne 16 mesures visant à améliorer les soins de santé, le nombre exact allant de 11 à 20.

L'étude répartit les initiatives décrites dans les DSRP en différentes catégories, en fonction de leurs objectifs premiers et, le cas échéant, des aspects qui mériteraient plus d'attention. Tous les DSRP ou presque proposent des mesures pour améliorer l'accès des pauvres aux soins (voir graphique). Plus précisément, presque tous envisagent un élargissement de la couverture des soins primaires et un renforcement des infrastructures sanitaires, et les trois quarts des DSRP prévoient que la responsabilité des services de santé soit décentralisée. La moitié environ comportent des mesures pour garantir

Les campagnes de vaccination et les mesures préventives figurent en bonne place dans les DSRP appuyés par le FMI.

ou améliorer l'approvisionnement en médicaments essentiels, embaucher du personnel supplémentaire et veiller à ce que les services de santé soient accessibles aux groupes les plus vulnérables.

Les DSRP témoignent aussi d'une volonté d'améliorer les soins préventifs (voir graphique). Les efforts sont centrés sur la vaccination, l'arrêt de la propagation des épidémies, la prévention et la lutte contre le

VIH/sida. Le développement des programmes de nutrition et d'éducation, ainsi que de la santé maternelle et infantile sont aussi des éléments centraux.

L'amélioration de la qualité des services sanitaires est aussi une priorité (voir graphique), encore que les efforts soient essentiellement axés sur la formation des personnels soignants. Une moindre attention est accordée à la participation du secteur privé aux services

## Publications récentes

### IMF Working Papers (Documents de travail, 15 \$)

- 03/107: "The Corporation of Foreign Bondholders," Paolo Mauro and Yishay Yafeh
- 03/108: "The Role of Stock Markets in Current Account Dynamics: Evidence from the United States," Benoit Mercereau
- 03/109: "Stock Markets and Real Exchange Rate: An Intertemporal Approach," Benoit Mercereau
- 03/110: "Measuring the Impact of Distortions in Agricultural Trade in Partial and General Equilibrium," Stephen P. Tokarick
- 03/111: "Nonlinear Exchange Rate Models: A Selective Overview," Lucio Sarno
- 03/112: "Retail Bank Interest Rate Pass-Through: Is Chile Atypical?" Marco A. Espinosa-Vega and Alessandro Rebucci
- 03/113: "Do Brazilian Banks Compete?" Agnes J. Belaisch
- 03/114: "Bank Risk-Taking and Competition Revisited," John H. Boyd and Gianni De Nicolò
- 03/115: "An Intraday Pricing Model of Foreign Exchange Markets," Rafael Romeu
- 03/116: "Managing Risks in Financial Market Development: The Role of Sequencing," Cem Karacadag, V. Sundararajan, and Jennifer Elliott
- 03/117: "Corporate Balance Sheet Restructuring and Investment in the Euro Area," Albert Jaeger
- 03/118: "Welfare Implications of HIV/AIDS," Nicholas Crafts and Markus Haacker
- 03/119: "The Millennium Development Goals, Capacity Building, and the Role of the IMF," Dalia S. Hakura and Saleh M. Nsouli
- 03/120: "Changes in Inventories in the National Accounts," Manik L. Shrestha and Segismundo Fassler Tevlin

### IMF Country Reports (Rapports sur les pays membres, 15 \$)

- 03/137: St. Lucia
- 03/138: St. Lucia: Statistical Appendix
- 03/139: St. Lucia: Debt Sustainability Analysis
- 03/140: Georgia: Report on the Observance of Standards and Codes

- 03/141: Morocco
- 03/142: People's Republic of China—Hong Kong Special Administrative Region: Selected Issues
- 03/143: People's Republic of China—Hong Kong Special Administrative Region
- 03/144: Russian Federation
- 03/145: Russian Federation: Statistical Appendix
- 03/146: Russian Federation: Selected Issues
- 03/147: Russian Federation: Financial System Stability Assessment
- 03/148: Switzerland
- 03/149: Switzerland: Selected Issues
- 03/150: Mexico: Report on the Observance of Standards and Codes
- 03/151: Serbia and Montenegro: First Review Under the Extended Arrangement
- 03/152: Cape Verde: 2002 Article IV Consultation, First Review Under the PRGF, and Request for Waiver of Performance Criteria
- 03/153: Cape Verde: Statistical Appendix
- 03/154: Azerbaijan Republic: 2003 Article IV Consultation, Second Review Under the PRGF, and Requests for Waivers of Performance Criteria, Extension of Arrangement, and Rephasing of Purchases
- 03/155: Azerbaijan Republic: Report on Observance of Standards and Codes—Fiscal Transparency Module—Update
- 03/156: Greece
- 03/157: Greece: Selected Issues
- 03/158: Greece: Report on Observance of Standards and Codes—Fiscal Transparency Module-Update
- 03/159: Kingdom of the Netherlands—Netherlands Antilles: Selected Issues and Statistical Appendix
- 03/160: Kingdom of the Netherlands—Netherlands Antilles: 2003 Article IV Consultation—Staff Report; Public Information Notice on the Executive Board Discussion
- 03/161: Democratic Republic of the Congo: 2003 Article IV Consultation, First Review Under the PRGF, and Request for Waiver of Performance Criteria

Ces publications peuvent être obtenues à l'adresse suivante : IMF Publication Services, Box X2003, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Fax : (202) 623-7201. E-mail : publications@imf.org.

On trouvera sur le site [www.imf.org](http://www.imf.org) des informations en anglais concernant le FMI. Le site [www.imf.org/external/fre/index.htm](http://www.imf.org/external/fre/index.htm) propose une sélection de documents en français, dont le texte intégral du *Bulletin du FMI*, du *Supplément annuel consacré au FMI* et du magazine *Finances & Développement*.



Laura Wallace  
Rédactrice en chef  
Sheila Meehan  
Rédactrice principale  
Christine Ebrahim-zadeh  
Elisa Diehl  
Natalie Hairfield  
Rédactrices  
Maureen Burke  
Kelley McCollum  
Assistantes de rédaction  
Philip Torsani  
Maquettiste/Graphiste  
Julio Prego  
Graphiste

Avec la collaboration de  
Prakash Loungani

**Édition française**

Division française  
Services linguistiques  
Yannick Chevalier-Delanoue  
Traduction  
Catherine Helwig  
Correction & PAO

Le *Bulletin du FMI* (ISSN 0250-7412) est aussi publié en anglais (*IMF Survey*) et en espagnol (*Boletín del FMI*). Aux 22 numéros qui paraissent chaque année s'ajoutent un supplément annuel consacré au FMI ainsi qu'un index annuel. Les opinions et les informations contenues dans le *Bulletin* ne représentent pas nécessairement la position officielle du FMI, pas plus que les cartes publiées, qui sont extraites de l'Atlas mondial du *National Geographic* (6<sup>e</sup> édition). Les articles du *Bulletin*, hormis les photos et illustrations, peuvent être reproduits à condition que la source soit citée. Le courrier à la rédaction doit être adressé à Current Publications Division, Room IS7-1100, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.), ou par messagerie électronique à [imfsurvey@imf.org](mailto:imfsurvey@imf.org). Téléphone : (202) 623-8585. Expédition par courrier première classe pour le Canada, les États-Unis et le Mexique et par avion pour les autres pays. Le tarif annuel de l'abonnement est de 79 dollars EU pour les entreprises et les particuliers. Les demandes d'abonnement doivent être adressées à Publication Services, Box X2003, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Fax : (202) 623-7201. E-mail : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org).

de santé, aux encouragements pouvant mener à une amélioration des services et à l'emploi de normes pour renforcer la réglementation et le contrôle des soins. On ne trouve que dans un quart à un tiers des DSRP des mesures visant à améliorer la gestion des dépenses publiques de santé.

**Évaluation des coûts et gestion des programmes**

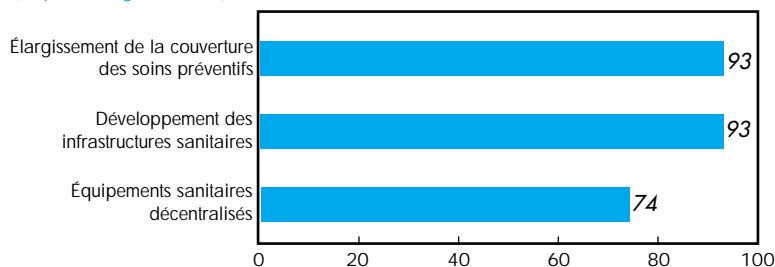
La bonne exécution des mesures programmées dépend bien entendu de la maîtrise des coûts, des ressources allouées et de l'ordre de priorité défini. L'étude du FMI porte en particulier sur la manière dont a été calculé le coût projeté des programmes de santé. Sur les 27 pays passés en revue, 22 ont procédé à une évaluation du coût des interventions dans le secteur de la santé, mais la qualité de cette évaluation est variable : les estimations du Malawi sont très détaillées, alors que la Guinée se borne à indiquer un chiffre global. Plus des trois quarts des pays ont chiffré le coût de l'ensemble des programmes, soit globalement, soit en donnant une ventilation détaillée. Mais, même alors, il manque le détail du financement, et le mode de calcul des coûts manque de transparence. Les pays qui n'ont pas produit de chiffres spécifiques expliquent en général qu'ils n'ont pas les capacités pour ce faire, mais qu'ils continuent à s'efforcer d'y remédier.

L'ordre de priorité, ou plutôt son absence, semble aussi poser problème. Pour 2003, seuls le Cambodge, le Kirghizistan et le Malawi ont spécifié l'ordre dans lequel ils entendent mettre en œuvre les mesures prévues. Pour mobiliser davantage de ressources, la moitié des DSRP envisagent une réforme des modes de financement. En particulier, moins de la moitié prévoient la mise en place d'une assurance-maladie de base ou l'amélioration du système existant, et un quart seulement comportent des mesures pour améliorer le recouvrement des coûts.

Quelques DSRP s'intéressent aussi aux moyens de renforcer l'efficacité et le contrôle des programmes de santé. Neuf comportent des mesures pour améliorer la passation des marchés, la planification et la budgétisation. Neuf autres envisagent un renforcement des systèmes de surveillance et d'évaluation, notamment par un meilleur suivi des dépenses de

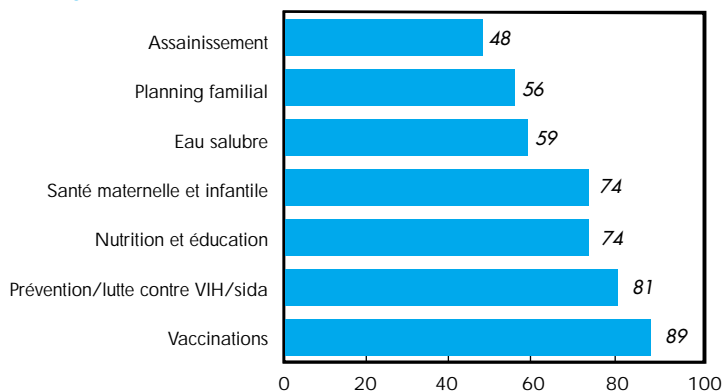
**L'accent est mis sur l'élargissement de la couverture médicale et les infrastructures**

(en pourcentage des DSRP)



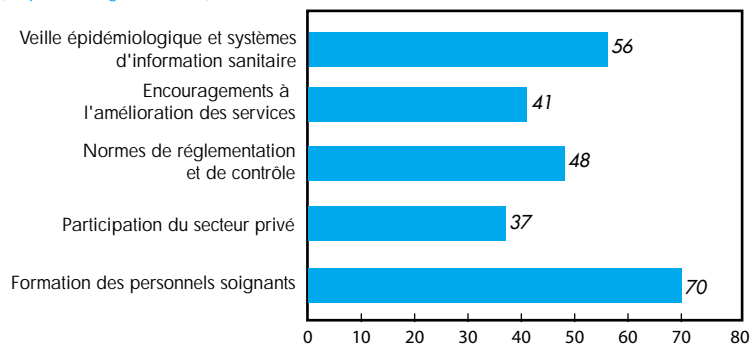
**Soins préventifs : priorité aux vaccinations et à la lutte contre le VIH/Sida**

(en pourcentage des DSRP)



**La formation, clé de l'amélioration des soins de santé**

(en pourcentage des DSRP)



Source : données communiquées par les autorités nationales; estimations des services du FMI.

lutte contre la pauvreté. La moitié des DSRP prévoient d'améliorer la réglementation et le contrôle du système de santé, la veille épidémiologique et les systèmes d'information sanitaire.

Globalement, il ressort de l'étude du FMI que les DSRP cherchent à améliorer le sort des pauvres par la réforme du secteur de la santé, en privilégiant deux axes : élargir l'accès aux soins et renforcer les actions préventives. Mais il est clair aussi que les programmes seraient plus efficaces et efficaces si l'évaluation de leur coût était plus détaillée, réaliste et complète, et si les priorités étaient mieux définies. ■

Gabriela Inchauste Comboni et Stefano Fassina  
FMI, Département des finances publiques